

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2019

Tous les membres présents, excepté :
Mr CATTET Philippe, Mr MAIRE Aurélien, Mr JUIF Patrick

Absents : Excusé sans procuration : Mr JUIF Patrick
Excusé avec procuration :
Non excusé : Mr CATTET Philippe - Mr MAIRE Aurélien

Secrétaire de réunion : Mme GUILLAME Christine

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 30

Bâtiment communal

Après avoir visité le bâtiment communal Mr MANGANONI expose aux Conseillers municipaux, son projet de brasserie

Il reprendra contact avec la commune en fonction de l'avancement de son dossier

Mme Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour ajouter 1 point à l'ordre du jour : demande acceptée

Décision modificative du budget – Délibération N° 006

Site internet : somme budgétisée pour 2019 : 372.00 € TTC

1^{er} versement obligatoire : 744.00 € TTC soit un engagement sur 2 années

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour transférer 372.00 € du compte Excédent d'investissement au compte 2051-Chapitre 20 en Dépenses d'investissements afin de pouvoir effectuer ce règlement.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2019

2. Délibération pour le transfert ou Non transfert des compétences Eau potable et/ou Assainissement collectif - Délibération N° 007

La loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020 dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2019

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

- Et d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de Communes Loue Lison ne dispose pas actuellement des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

Ceci étant, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents

contre le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020,

et

contre le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} janvier 2020.

3. Rémunération secrétaire

Mme STOLTZ, secrétaire de mairie, demande dans son courrier du 9 mai 2019 une modification :

- de son échelon, passage à l'Echelon 7 (actuellement Echelon 3)
- Augmentation de son temps de travail de 2 heures hebdomadaire

Après renseignements et échanges avec le Centre de Gestion, Mme le Maire fait la proposition suivante :

- Mise à jour de l'Indice brut : 357 → 358
- Mise à jour de l'Indice majoré : 332 → 333
- Au 1^{er} septembre 2019 : changement d'Echelon → Echelon 4
- L'indemnité d'administration et de technicité sera également remplacée par le RIFSEEP pour le même montant
- Pas d'augmentation du temps de travail hebdomadaire : demi journée supplémentaire en fonction de la charge de travail. Les heures complémentaires effectuées seront rémunérées

Après avoir entendu de nombreuses remarques, Frédéric propose avant tout, de redéfinir les besoins de la commune, le rôle de la secrétaire ainsi que la fiche de poste. Il évoque également de nombreuses pistes de réflexions et propose des solutions autant sur l'organisation que sur les dépenses engendrées. Idées non retenues donc mise au vote de la proposition de Mme le Maire :

"Pour" : 6

"Contre" : 1 (Bruno Lombardot)

"Abstention" : 1 (Frédéric Guillaume)

En parallèle, un sondage, envoyé par la CCLL, recensant les besoins communaux en matière de secrétariat, sera retourné : éventuellement pistes de mutualisation de certaines tâches

4. Site Internet :

L'arborescence du site internet proposée par Mme le Maire a été validée après quelques modifications. Aurore et Christine travailleront sur ce dossier à partir de juillet

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2019

5. Informations diverses

Plan d'Aménagement :

L'ONF représentée par Mme Mylène Viber et Mr Loïc Guillaume souhaitent rencontrer le Conseil Municipal afin d'échanger sur le future Plan Aménagement Forestier :

- une visite sur le terrain est programmée le mardi 2 juillet à 13h30
- une réunion en mairie est programmée le 4 juillet à 20 h

Association Anciens Combattants : un courrier de Mr Peugeot Président du Syndicat Intercommunal de La Barèche a été remis en mairie par Mr Bauer Michel, Vice-Président de l'Association des Anciens Combattants, concernant la proposition d'une organisation des cérémonies du souvenir du 11 novembre, 5 décembre, 8 mai sur le plateau de La Barèche : cérémonies à La Barèche, Guyans-Durnes et Saules

Mme Le Maire et son Conseil Municipal suivent l'avis des anciens combattants.

Cette proposition sera délibérée en réunion de Syndicat Intercommunal de La Barèche.

URBANISME

Déclaration de travaux

DUCOULOUX Lucien – 6 rue des écoliers: Pose de 2 fenêtres de toit → accordée

PERRIER Quentin – 10 rue du Château : Création d'un Atelier → en cours

GUILLAME Bernard : Division parcellaire : 10a Terrain à bâtir + 4a Terrain d'aisance → accordée

CUENOT Dominique : Démolition d'une véranda → remplacée par une pergola → en cours

EDF / TOURNIER Loïc : Pose de panneaux photovoltaïques → en cours

ACCESSIBILITE – cf Réunion du 22 mars 2019

Attestation d'accessibilité : ok retournée à la DDT le 9 avril 2019 (recommandé avec AR)

Le marquage au sol " place Handicapé" aux abords de la salle des fêtes se fera prochainement : Responsable Louis BELOT

Le marquage des Passages piétons se fera prochainement également : Responsable Louis BELOT

TVA : Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune est soumise au RSA (Régime Simplifié Agricole) concernant les charges et les recettes de l'exploitation forestière

Vérification extincteurs : les extincteurs ont été vérifiés le 22 mai 2019

Dégâts des eaux survenu le 14/01/2019 dans la Mairie : Groupama a donné son accord le 14 février, sur le montant du devis de fournitures des plaques soit 380,00 € TTC ainsi qu'un forfait Main-d'œuvre à hauteur de 12 € de l'heure

La demande de Mr DA SILVA, concernant son chemin d'accès, a été prise en compte par la CCLL

Mr Dominique Cuenot a représenté la Commune au tirage au sort pour les **jurys d'assises** qui a eu lieu le 28 mai dernier

Aire de jeux

Rappel : retour sondage PROJET aire de jeux à retourner en mairie pour le 1^{er} juillet

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 23

